



**HAL**  
open science

# Héraldique et emblématique des cardinaux de Lorraine et de Guise (1518-1634) : vers une iconographie post-tridentine ?

Jean-Christophe Blanchard

► **To cite this version:**

Jean-Christophe Blanchard. Héraldique et emblématique des cardinaux de Lorraine et de Guise (1518-1634) : vers une iconographie post-tridentine ?. 2016. hal-02130905

**HAL Id: hal-02130905**

**<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-02130905>**

Preprint submitted on 27 May 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Héraldique et emblématique des cardinaux de Lorraine et de Guise (1518-1634) : vers une iconographie post-tridentine ?

Si des liens ont nécessairement et indubitablement existé entre la Papauté et les principautés lorraines durant le Moyen Âge, il faut admettre que les papes et les cardinaux originaires de ces principautés furent rares. Un armorial des papes et des cardinaux, réalisé au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle et conservé à la *Bayerische Staatsbibliothek* de Munich, en témoigne<sup>1</sup>. Ce document ne constitue pas une liste exhaustive et définitive mais il permet de se faire une idée du nombre infinitésimal de papes lorrains et de la très faible présence lorraine au sein du collège cardinalice. Les armoiries de Léon IX (1048-1054) et celles du cardinal Frédéric d'Ardenne, devenu pape sous le nom d'Etienne IX (1057-1058) sont les seules présentes<sup>2</sup>. Le premier volume de l'armorial munichoïse, qui se termine par les armoiries des cardinaux créés par l'antipape Benoît XIII (1393-1423), ignore le cardinal Louis de Bar qui porta la pourpre cardinalice à partir de 1397<sup>3</sup>. En revanche, le manuscrit 267 livre les armoiries de Guillaume Hugues, originaire d'Étain dans le duché de Bar, cardinal sous l'antipape Félix V en 1444 puis sous Nicolas V en 1449<sup>4</sup>. Il faut ensuite attendre le XVI<sup>e</sup> siècle pour que des personnalités lorraines retrouvent une place éminente à Rome. De Jean de Lorraine (1518) à Nicolas-François (1626), huit cardinaux issus de la maison ducale de Lorraine ou de branches cadettes de celle-ci – Guise ou Mercœur –, vont ainsi se succéder (cf. illustration 1)<sup>5</sup>.

Dans un premier temps les armoiries des uns et des autres seront observées ainsi que les éléments para-héraldiques qui les accompagnent parfois, à partir des armoriaux, des sceaux, des médailles, jetons et monnaies, des livres manuscrits et imprimés, des œuvres d'art et monuments funéraires. Les images ici rassemblées, vestiges modestes mais non négligeables, ne prétendent pas à l'exhaustivité et pourront paraître bien fades à côté de celles produites par les papes ou par les cardinaux contemporains mais elles constituent un corpus tout de même signifiant et révélateur<sup>6</sup>. Ce corpus permettra également dans un deuxième temps d'étudier les

---

<sup>1</sup> Munich, *Bayerische Staatsbibliothek*, Cod. Icon. 266 et 267 :

<http://daten.digital-sammlungen.de/~db/0000/bsb00001414/images/index.html?seite=00001&l=en>

<http://daten.digital-sammlungen.de/~db/0000/bsb00001415/images/index.html?seite=00001&l=en>

(Consulté le 06/12/2016) ; publié par Michel Popoff, *Armorial des papes et des cardinaux*, Paris, Le Léopard d'Or, 2016. Le manuscrit 267 se termine par les armoiries de Jules III (1550-1553) mais celle de Marcel II (1555) et de Paul IV (1555-1559) ont été ajoutées à la fin du manuscrit 266.

<sup>2</sup> Munich, *Bayerische Staatsbibliothek*, Cod. Icon. 266, fol. 7 r<sup>o</sup> (*d'argent au lion de sable, à la bordure de gueules*), 11 r<sup>o</sup> et 12 r<sup>o</sup> (*d'or à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent*). L'auteur de l'armorial attribue à ces deux papes des temps pré-héraldiques des armoiries qu'ils n'ont jamais portées, celles des comtes de Dabo éteints au XIII<sup>e</sup> siècle, réellement apparentés à Léon IX, et celles des ducs de Lorraine issus de la maison d'Alsace qui n'ont pas de liens directs avec la maison d'Ardenne. Selon les généalogistes du XVI<sup>e</sup> siècle la continuité entre les deux lignages était pourtant un fait avéré. Il est à noter qu'Humbert, originaire de Bourgogne mais abbé de Moyenmoutier dans les Vosges, créé cardinal par Léon IX en 1051, n'est pas mentionné dans ce manuscrit.

<sup>3</sup> Louis de Bar, fils de Robert I<sup>er</sup>, comte puis duc de Bar, décédé en 1430, fut le dernier descendant de son lignage et transmit le duché à son petit-neveu René d'Anjou. Louis portait pour armoiries : *d'azur semé de croisettes recroisetées au pied fiché d'or, à deux bars adossés du même brochant*. Les armes de Pierre de Luxembourg (*d'argent au lion de gueules armé, lampassé et couronné d'or*), fils de Guy, comte de Ligny-en-Barrois, et évêque de Metz de 1384 à 1387, créé cardinal par l'antipape Clément VII en 1384, sont également absentes de l'armorial de Munich.

<sup>4</sup> Munich, *Bayerische Staatsbibliothek*, Cod. Icon. 267, fol. 110 r<sup>o</sup> : *écartelé, aux 1 et 4 : d'azur à la tête d'homme de carnation ; aux 2 et 3 : d'or plain*.

<sup>5</sup> Les cardinaux de Lenoncourt, Robert (1538-1561) et Philippe (1586-1592), lorrains d'origine mais non issus de la maison ducale ou des branches cadettes citées, n'ont pas été ici pris en compte.

<sup>6</sup> Le corpus constitué rassemble seulement les documents mentionnant explicitement la fonction cardinalice. Il ne s'agissait pas de rassembler l'ensemble des armoiries et des emblèmes que les différents personnages ici étudiés ont pu utiliser au cours de leur vie.

autres emblèmes, au sens actuel du terme<sup>7</sup>, de ces différents prélats. Confrontés aux profonds bouleversements du XVI<sup>e</sup> siècle, leur production emblématique a-t-elle évolué ?

Les armoiries et les autres emblèmes familiaux :

Principal emblème de la société occidentale d'Ancien Régime, les armoiries ont été systématiquement utilisées par les cardinaux lorrains qui, comme les autres ecclésiastiques n'étaient pas tenus de briser les armoiries familiales. Ils portaient donc les mêmes armoiries que celles portées par le chef de nom et d'armes. Ainsi, Jean de Lorraine<sup>8</sup>, fils de René II (1473-1508) et de Philippe de Gueldre, frère du duc Antoine (1508-1544), devenu cardinal en 1518, a porté les dernières armoiries de son père, adoptées à la fin des années 1490, telles que son frère les utilisa jusqu'en 1538. Il s'agit d'un coupé, en chef, parti de trois traits, Hongrie, Anjou ancien, Jérusalem et Aragon ; en pointe, parti d'Anjou moderne et de Bar ; sur le tout Lorraine<sup>9</sup>. À la mort de Charles, dernier duc de Gueldre, en 1538, Antoine prétendit du chef de sa mère Philippe à la succession de ce duché. Spolié de son héritage par Charles-Quint, Antoine plaça en guise de protestation les quartiers de Gueldre et de Juliers dans ses armoiries<sup>10</sup>. Jean a vraisemblablement continué de porter les dernières armoiries de son père jusqu'à sa mort survenue en 1550. C'est ce qu'indique la majorité des documents et objets portant les armoiries du cardinal de Lorraine, plus particulièrement ses sceaux. En effet, toutes les empreintes connues des différentes matrices qu'il a utilisées portent les mêmes armoiries<sup>11</sup>. La plus remarquable, celle réalisée en 1518 au moment de son élévation à la pourpre cardinalice, est encore utilisée en 1546 (cf. illustration 2)<sup>12</sup>. Un jeton de 1523, des vitraux ou encore une esquisse de Rosso Fiorentino portent les mêmes armoiries<sup>13</sup>. Un certain

<sup>7</sup> Pour la définition du terme : Michel Pastoureau, « L'emblématique princière à la fin du Moyen Âge. Essai de lexicologie et de typologie », dans Bernard Andenmatten, Agostino Paravicini Bagliani, Annick Vadon (études publiées par), *Héraldique et emblématique de la Maison de Savoie (XI<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s.)*, Lausanne, Fondation Humbert II et Marie-José de Savoie, « Cahiers lausannois d'histoire médiévale, 10 », 1994, p. 11-43, ici p. 25-26.

<sup>8</sup> Sur Jean de Lorraine : Georges Poull, *La maison ducale de Lorraine*, Nancy, PUN, 1991, p. 198-199.

<sup>9</sup> Christian de Mérindol, « La politique du duc de Lorraine René II (1473-1508) à l'égard de la seconde maison d'Anjou, de la France et de la Bourgogne, d'après le témoignage de l'emblématique et de la thématique », dans *Les pays de l'entre-deux au Moyen Âge : questions d'histoire des territoires d'Empire entre Meuse, Rhône et Rhin*, Actes du 113<sup>e</sup> congrès national des sociétés savantes (Strasbourg, 1988), Paris, 1990, p. 61-114, ici p. 71-72.

<sup>10</sup> Jacques Choux, *Les armes de Lorraine*, Édition du Pays Lorrain, 1964, p. 30.

<sup>11</sup> Edmond des Robert, *Catalogue des sceaux des archives de Meurthe-et-Moselle. Sceaux ecclésiastiques*, tapuscrit inédit conservé aux Archives départementales de la Meurthe-et-Moselle (désormais DR), n° 6415 et 6416 (même matrice utilisée en 1529 et 1537), 6415 bis (contre-sceau, 1529) et 6416 bis (contre-sceau, 1537).

<sup>12</sup> DR n° 6417 et 6417 bis (1537) ; Gilbert Cahen, *Catalogue des sceaux des archives départementales de la Moselle : sceaux pendants, sceaux plaqués du haut Moyen Âge*, t.3, *Sceaux ecclésiastiques*, Metz, 1992 (désormais Cahen), n° 1754 et 1754 bis (1526) ; la notice de Cahen signale l'empreinte de 1546 : Louis Douët d'Arcq, *Inventaire de la collection des sceaux des Archives de l'Empire*, Paris, 3 vol., 1863-1868 (désormais DA), t. 2, n° 6222.

<sup>13</sup> Jules Florange, *Jetons des maisons de Lorraine-Vaudémont et de Lorraine-Guise*, Paris, J. Florange éditeur, 1922, n° 26 (désormais Florange) ; Michel Hérold, François Gatouillat, *Les vitraux de Lorraine et d'Alsace (Corpus Vitrearum, France 5)*, Paris, éd. C.N.R.S., 1995, p. 48, 56-57, 69, 76, 99-100, 122-123 ; Michel Hérold, *Les vitraux de Saint-Nicolas-de-Port (Corpus Vitrearum, France. VIII/1)*, Paris, éd. C.N.R.S., 1993, p. 164-166, 191-199 ; Eugene. A. Carroll, *Rosso Fiorentino. Drawings, Prints, and Decorative Arts*, Washington, National Gallery of Art, 1987, p. 208-212, n° 67 : *Ornamental panel Illustrating Petrarch's First Vision on the Death of Laura*, c. 1534, cité par Marie-Madeleine Fontaine, « Dédicaces lyonnaises aux Guises-Lorraines (1517-1570) », dans Yvonne Bellenger (dir.), *Le mécénat et l'influence des Guises. Actes du Colloque organisé par le centre de recherche sur la Littérature de la Renaissance de l'Université de Reims et tenu à Joinville du 31 mai au 4 juin 1994 (et à Reims pour la journée du 2 juin)*, Paris, Honoré Champion, 1997, p. 39-79, ici p. 40-42. Sur le mécénat du cardinal de Lorraine : Paulette Choné, « Jean de Lorraine (1498-1550), cardinal et mécène », dans Frédérique Lemerle, Yves Pauwels et Gennaro Toscano (dir.), *Les cardinaux de la renaissance et la modernité*

nombre de manuscrits ont également été ornés de ses armoiries ; ils ont récemment été repérés par Maxence Hermant alors qu'il cherchait à rassembler les livres de la bibliothèque du neveu de Jean, Charles de Lorraine-Guise<sup>14</sup>. Sont attribués à Jean trois textes qui lui sont dédiés, un *Recueil de chants royaux* composé par Florent Copin, les *Rime Toscane* de Niccolò Martelli et une grammaire grecque de Nicolas Sophianos<sup>15</sup>. Il convient d'y ajouter les *Mémoires, éternelles déplorations et louenges du très hault, très puissant, très illustre roy de France, François, premier de ce nom* de Robert Cusson ; ce dernier manuscrit porte effectivement les armoiries de Lorraine sans les quartiers de Gueldre et de Juliers et sans le lambel de gueules des Guise<sup>16</sup>. Maxence Hermant interprète ces armoiries « simplifiées » comme une variante de celles de Charles de Lorraine-Guise et affirme que les armes de Jean « étaient les mêmes que celles de Charles, à l'exception du grand lambel rouge<sup>17</sup>. » Mais ce qui les distingue nettement, c'est l'absence ou la présence des quartiers de Gueldre et Juliers. On notera cependant qu'un armorial réalisé durant le règne de François I<sup>er</sup> attribue au « cardinal de Lorraine » les armoiries de Lorraine comprenant les quartiers de Gueldre et de Juliers<sup>18</sup>. Dans le contexte où elles apparaissent, il est peu vraisemblable, malgré la présence de ces quartiers, que le cardinal de Lorraine ici évoqué soit Charles ; il est fort probable que cette partie de l'armorial, peu cohérente, ait été réalisée après 1538 et tienne abusivement compte des changements intervenus dans les armoiries du duc de Lorraine. La liste des cardinaux commence au feuillet 38 recto par les armoiries du pape Paul III (1534-1549) suivies de celles des cardinaux François de Tournon (1530-1562), Jean Le Veneur (1533-1543) et Antoine Duprat (1527-1535) puis se poursuit au verso par celles de Jean du Bellay (1535-1560), Louis de Bourbon-Vendôme (1517-1557), Jean de Lorraine, et se termine par celles d'un « cardinal Poncher » alors qu'aucun membre de cette famille n'a été cardinal. Il convient encore de signaler qu'au feuillet 23 verso, les armes du dauphin sont celles du futur Henri II, héritier du trône de France depuis le décès de son frère François survenu en 1536 et marié depuis 1533 à Catherine de Médicis dont les armes suivent ; enfin au feuillet 24 verso les armoiries de « Lorraine » sont brisées d'un lambel de gueules et sont en fait celles de Claude de Lorraine, duc de Guise (1528-1550).

Ce sont les armes de ce dernier que porte son fils Charles de Lorraine, d'abord connu sous le nom de « cardinal de Guise » de 1547 à la mort de son oncle Jean en 1550 puis après cette date sous celui de « cardinal de Lorraine » (cf. illustration 3)<sup>19</sup>. Les sceaux de Charles sont pour la plupart d'entre eux armoriaux mais sur certaines empreintes le lambel est invisible, soit il se confond avec les traits de partition, soit il a été omis. L'argument de la dimension des matrices ne paraît pas suffisant pour expliquer cette omission puisque sur certaines matrices d'un diamètre égal ou inférieur à 30 mm le lambel apparaît alors que sur d'autres on ne le voit pas<sup>20</sup>. Cette absence aléatoire du lambel ne semble pas non plus liée à une stratégie

---

*artistique*, Villeneuve d'Ascq, IRHiS-Institut de Recherches Historiques du Septentrion (« Histoire et littérature de l'Europe du Nord-Ouest », n° 40), 2009, p. 89-104.

<sup>14</sup> Maxence Hermant, « Identifier une bibliothèque sans inventaire », dans *Un fastueux mécène au XVI<sup>e</sup> siècle. Le Cardinal de Lorraine et ses livres*, Reims, Bibliothèque municipale, 2013, p. 11-31.

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 15. Chantilly, Bibliothèque du château, ms. 530 ; Paris, Bibliothèque nationale de France, ms. Rothschild 3000 et ms. Grec 2592).

<sup>16</sup> Chantilly, Bibliothèque du château, ms. 531, fol. 1. Maxence Hermant, « Identifier... », p. 14.

<sup>17</sup> Maxence Hermant, « Identifier... », p. 15.

<sup>18</sup> Paris, Bibliothèque nationale de France, fr. 25183, fol. 38 v°.

<sup>19</sup> Sur Charles de Lorraine : Georges Poull, *La maison ducale de Lorraine...*, p. 418 ; Jean Balsamo, Thomas Nicklass et Bruno Restif (dir.), *Un prélat français de la Renaissance. Le cardinal de Lorraine entre Reims et l'Europe*, Genève, Droz, 2015.

<sup>20</sup> DR 6420 (1557, 28 mm, lambel invisible), DR 6421 et 6421 bis (1561, 60 et 34 mm, lambel visible), DR 6422 et 6422 bis (1565, 74 et 32 mm, lambel visible) [= Cahen 1756 et 1756 bis (1571)], DR 6423 (1565, 24 mm, lambel invisible), Cahen 1755 et 1755 bis (1571, 100 sur 75 mm et 35 mm, lambel visible), DR 6424 (1571, 30 mm, lambel visible).

de communication particulière du cardinal, on la retrouverait en effet également sur les autres objets à ses armes. Or sur un jeton, sur une clé de voûte ou encore sur les volumes de sa bibliothèque le lambel de gueules des Guise est toujours présent<sup>21</sup>. Notons cependant que dans l'armorial de Munich l'oncle et le neveu sont tous les deux dotés des mêmes armoiries<sup>22</sup>. Une confusion semble donc faite depuis longtemps entre les armoiries de l'oncle et du neveu. La différence essentielle qui permet de les distinguer est l'absence ou la présence des quartiers de Gueldre et Juliers.

Louis (I), connu sous le nom de « cardinal de Guise » de 1553 à 1579, porta les mêmes armoiries que celles de son frère Charles<sup>23</sup>, « cardinal de Lorraine », tout comme leur neveu Louis (II), cardinal de 1578 à 1579<sup>24</sup>, et enfin le neveu de ce dernier Louis III, cardinal de 1615 à 1621<sup>25</sup>.

Charles, « cardinal de Vaudémont » (1578-1587), petit-fils d'Antoine, duc de Lorraine, fils de Nicolas, premier duc de Mercœur et fondateur de la branche du même nom, porta lui-aussi les armoiries pleines de Lorraine brisées d'un lambel. Le *Recueil de tous les chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit* de la Bibliothèque nationale de France lui attribue un lambel de gueules alors que celui figurant sur les armoiries de son frère Philippe-Emmanuel est d'azur<sup>26</sup>.

Charles (II), « cardinal de Lorraine » (1589-1607), fils de Charles III, duc de Lorraine (1545-1608), a d'abord porté les armoiries pleines de Lorraine<sup>27</sup>. Élu évêque de Strasbourg en 1592, il les écartela avec celles de l'évêché (*de gueules à la bande d'argent*) et du landgraviat de Basse-Alsace (*de gueules à la bande d'argent côtoyée de deux cotices fleuronées du même*). Il est de tradition que les détenteurs du siège épiscopal écartèlent leurs armoiries familiales avec celles de l'évêché et du landgraviat de Basse-Alsace mais cette pratique prend un sens particulier avec Charles de Lorraine. En effet, son élection en 1592 par les chanoines catholiques fut contestée par les chanoines protestants qui lui préféraient Jean-Georges de Brandebourg. Le conflit armé qui suivit prit fin en 1604, Charles de Lorraine était alors

---

<sup>21</sup> Stéphan Sombard, « Le jeton à la pyramide de Charles de Lorraine, archevêque de Reims », dans *Bulletin de la Société Française de Numismatique*, 50<sup>e</sup> année, n° 1, janvier 1995, p. 985-986 ; la clé de voûte est visible dans l'église Saint-Médard de Tremblay-en-France (Seine-Saint-Denis, ar. Le Raincy, ch.-l. c.) au niveau de la 8<sup>e</sup> travée ; Maxence Hermant, « Identifier... », p. 11-15 et du même auteur dans le même volume : « Les manuscrits de la bibliothèque du cardinal de Lorraine », p. 19-31. Sur la gravure représentant le tombeau détruit du cardinal, dans l'église cathédrale de Reims, ses armoiries, avec les quartiers de Gueldre et de Juliers, semblent être brisées du lambel : Nicolas Boucher, *Caroli Lotharingi Card. Et Francisci ducis Guysii, Literae et arma, in funebri oratione...*, Paris, *Ex officina Federici Morelli*, 1577, entre les feuillets 100 et 101, cité par Isabelle Balsamo, « Les tombeaux des Guise », dans Jean Balsamo (dir.), *Les funérailles à la Renaissance*, Genève, Droz, 2002, p. 171-184, ici p. 176, n. 18. Le mécénat du cardinal, ainsi que la présence de ses armes, est également connu à la Trinité-des-Monts : Isabelle Balsamo, « Le mécénat des Guise dans l'église de la Trinité-des-Monts à Rome (1570-1630) », dans *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge, Temps modernes*, tome 94, n°2. 1982. p. 923-928, ici p. 925 ; Edouard Bouyé, « Les Guise et les Lorraine à la Trinité-des-Monts », dans Yves Bruley (dir.), *La Trinité-des-Monts redécouverte*, Rome, De Luca, 2002, p. 64-66.

<sup>22</sup> Munich, *Bayerische Staatsbibliothek*, Cod. Icon. 267, fol. 275 r° et 371 r° : il s'agit d'une version approximative du coupé, en chef, parti de trois traits, Hongrie, Anjou ancien (sans le lambel de gueules), Jérusalem (la croix est fantaisiste) et Aragon ; en pointe, parti d'Anjou moderne (sans la bordure de gueules) et de Bar (les croisettes recroisetées au pied fiché sont remplacées par des fleur de lis), l'écu sur le tout est resté vierge.

<sup>23</sup> Georges Poull, *La maison ducale de Lorraine...*, p. 418 ; Munich, *Bayerische Staatsbibliothek*, Cod. Icon. 267, fol. 396 r° ; DR 6425 (1571), DR 6426 (1571), Cahen 1757 et 1757 bis (1575), Cahen 1758 et 1758 bis (1576)

<sup>24</sup> Georges Poull, *La maison ducale de Lorraine...*, p. 422 ; Paris, Bibliothèque nationale de France, fr. 2769 (*Recueil de tous les chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit...*, Paris, 1631), f. 12 r° ; DR 6428 (1581)

<sup>25</sup> Georges Poull, *La maison ducale de Lorraine...*, p. 425 et 563 ; un jeton de 1618 porte les armoiries au lambel (Florange 296).

<sup>26</sup> Georges Poull, *La maison ducale de Lorraine...*, p. 478-479 ; Paris, Bibliothèque nationale de France, fr. 2769, f. 92 r° et 20 r°.

<sup>27</sup> Georges Poull, *La maison ducale de Lorraine...*, p. 218 ; DR 6429, 6430, 6431 et 6431 bis (1591), DR 6432 et 6432 bis, Cahen 1761 et 1761 bis (1597-1603).



reconnu évêque moyennant un fort dédommagement financier accordé à son concurrent. Durant la guerre qui les opposa, et ce dès 1592, Jean-Georges de Brandebourg fit frapper des monnaies à ses armes écartelées de celles de l'évêché et du landgraviat<sup>28</sup>. Le moulage en plomb d'une monnaie sur flanc carré émise par Charles, conservé à Strasbourg dans les fonds de la Bibliothèque nationale universitaire<sup>29</sup>, présentant à l'avant une Vierge à l'enfant et au revers les armoiries écartelées du prélat, prouve que le combat auquel se livraient les deux parties passait aussi par une propagande relayée par l'image. Les médias utilisés alors sont pluriels puisqu'on distingue sur les empreintes du contre-sceau de Charles aux armes écartelées de Lorraine, de l'évêché d'Alsace et du landgraviat, le millésime 1592<sup>30</sup>. Ces armoiries ont également été peintes en bas d'un tableau de Guido Reni intitulé *Le Christ ressuscité apparaît à sa mère*, actuellement conservé au Musée des Beaux-Arts de Nancy, mais donné par le cardinal au couvent des Cordeliers de Nancy, nécropole dynastique des ducs de Lorraine depuis le début du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>31</sup>.

Enfin Nicolas-François, fils de l'éphémère duc de Lorraine François II (1625) et neveu de Charles (II), fut cardinal de 1626 à 1634, année où son frère Charles IV abdique en sa faveur. Durant cette période, il porte également les armoiries pleines de Lorraine<sup>32</sup>. Comme ses prédécesseurs, à l'exception de Charles (II), Nicolas-François a privilégié les armes pleines de son lignage. Ces armoiries, généralement sommées du chapeau à houppes et accompagnées de la croix patriarcale, suffisent à exprimer l'identité de leurs propriétaires et la renommée de leur maison. Ce choix simple, efficace, traduit la conscience du prestige et de la valeur de la dynastie lorraine mais fige l'iconographie héraldique des prélats issus de la maison de Lorraine ou de ses branches cadettes. Le partage héraldique pratiqué par exemple par les papes Paul III et Jules III conduit à la création d'armoiries plus originales mais les cardinaux de Lorraine, fiers de leur sang, ont préféré la rigueur d'armoiries certes complexes mais relatant avec précision leurs origines et leurs alliances. Même le prestige de la papauté n'intéressait pas ces hommes dont les ancêtres, les pères, les frères, les oncles ou les cousins tentaient de s'imposer face à l'empereur ou au roi très chrétien. Dans ce contexte familial, le groupe prime sur l'individu, il est nécessaire de faire corps. L'image héraldique doit contribuer à montrer l'intégration de l'individu au sein de sa maison et exprimer la solidarité lignagère. C'est en effet son appartenance à une famille illustre qui lui permet de revendiquer les hautes fonctions, la position sociale qu'il occupe<sup>33</sup>.

Poursuivant ce même but d'affirmation de l'appartenance à un lignage, les cardinaux de Lorraine font parfois accompagner leurs armoiries par d'autres emblèmes familiaux : croix de Lorraine, croix de Jérusalem, fleurs de lis ou autres signes. Sur la matrice qu'il fait graver l'année où il devient cardinal, Jean de Lorraine fait accoster ses armoiries de deux croix de Lorraine et surmonter l'ensemble par des rinceaux de chardon (cf. illustration 2)<sup>34</sup>. Jean a hérité ses emblèmes de son père René II qui les avait lui-même hérités de ses ancêtres angevins, son grand-père le roi René et le frère de ce dernier, Charles III du Maine<sup>35</sup>. Le jeton

---

<sup>28</sup> Arthur Engel, Ernest Lehr, *Numismatique de l'Alsace*, Paris, Ernest Leroux, 1887, p. 196, n° 447 et suivants.

<sup>29</sup> Armoire I, plateau n° 30 (A4).

<sup>30</sup> DR 6434 (1600), Cahen 1760 et 1760 bis, DR 6435 et 6435 bis (contre-sceau avec le millésime 1592, empreintes de 1603, 1604 et 1605).

<sup>31</sup> Inv. 15. Sur l'œuvre : Clara Gelly, Blandine Chavanne, Nancy, *Musée des Beaux-Arts. Peintures italiennes et espagnoles, XIV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Saint-Etienne, IAC Éditions d'Arts, 2006, p. 138-139.

<sup>32</sup> Georges Poull, *La maison ducale de Lorraine...*, p. 239 ; DR 6437 (1631).

<sup>33</sup> Sur l'importance de l'héraldique dans l'expression de la parenté des lignages nobles : Michel Nassiet, « Nom et blason. Un discours de la filiation et de l'alliance (XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle) », dans *L'Homme*, 1994, t. 34 n° 129, p. 5-30.

<sup>34</sup> Cf. note 12.

<sup>35</sup> Christian de Méridol, « La politique du duc de Lorraine René II... », p. 81-83.

de 1523 porte au revers un autre emblème de la maison ducale de Lorraine<sup>36</sup> : la croix de Jérusalem, ici accompagnée d'une devise personnelle du cardinal<sup>37</sup>. Plus tard, la présence de ce même emblème est attestée sur le tombeau de Charles (I) à Reims où il côtoie la fleur de lis<sup>38</sup>. Issu d'une branche cadette de la maison de Lorraine, elle-même issue des ducs d'Anjou, princes des lis, Charles est doublement en droit d'utiliser cet emblème puisqu'il descend par sa mère des ducs de Bourbon, également princes des lis. Charles signifiait encore par sa présence son attachement à la monarchie française au sein même de la cathédrale où il avait sacré trois rois. Son neveu Louis (II), sur un vitrail de l'église des Cordeliers de Paris connu par un dessin de la collection Gaignières, faisait un autre choix en associant la croix de Jérusalem à l'alérion des armoiries de Lorraine<sup>39</sup>. Notons encore que Charles (II) utilisa non seulement la croix de Lorraine mais eut aussi recours à la représentation d'un saint emblématique : saint Nicolas, patron de la Lorraine<sup>40</sup>. Là encore l'individu s'efface et le lignage prévaut.

Dès lors, d'autres emblèmes permettent-ils d'exprimer les goûts, les aspirations et la personnalité des cardinaux de Lorraine ?

Les devises : un espace possible de liberté ?

Du XIV<sup>e</sup> siècle au XVI<sup>e</sup> siècle, la devise, « formule emblématique binaire, constituée d'une figure (ou d'un groupe de figures) [ou corps] et d'un mot, d'une invocation, d'une courte maxime [ou âme]<sup>41</sup> », se développe fortement et concurrence les armoiries devenues trop figées et contraintes. Mais ont-elles été pour les cardinaux lorrains le lieu d'expression que les armoiries n'étaient finalement pas ? Il faut d'emblée préciser que tous n'ont pas eu recours à ces emblèmes : aucune devise de Nicolas François, cardinal en 1626, n'a été retrouvée pour cette étude. Peut-être s'agit-il là plutôt d'un défaut de la documentation qu'un manque d'intérêt du personnage pour l'emblématique. Il n'empêche que le corpus ici rassemblé permet d'observer l'évolution des devises cardinalices lorraines.

La croix de Jérusalem gravée sur le jeton de Jean de Lorraine était accompagnée de la citation extraite du psaume 30 : « IN MANIBUS TUIS SORTES MEE » (verset 16)<sup>42</sup>. Cette dernière pouvait également être employée conjointement à une autre sentence latine : « TE DUCE AD ASTRA VOLABO », dont l'origine est inconnue<sup>43</sup>. Au revers de son portrait,

<sup>36</sup> Florange n° 26.

<sup>37</sup> Christian de Mérimodol, « La politique du duc de Lorraine René II... », p. 82 et 85.

<sup>38</sup> Nicolas Boucher, *Caroli Lotharingi Card. Et Francisci ducis Guysii, Literae et arma, in funebri oratione...*, Paris, *Ex officina Federici Morelli*, 1577, entre les feuillets 100 et 101, cité par Isabelle Balsamo, « Les tombeaux des Guise... », p. 171-184.

<sup>39</sup> Paris, Bibliothèque nationale de France, Cabinet des estampes, Gaignières 1004 : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b6935108w> (Consulté le 06/12/2016).

<sup>40</sup> Pour l'association de la croix de Lorraine aux armoiries de Charles (II) : Félicien de Saulcy, « Supplément aux recherches sur les monnaies des évêques de Metz », dans *Mémoires de l'académie royale de Metz*, XVI<sup>e</sup> année, 1834-1835, p. 1-99, ici p. 96-97. Saint Nicolas est représenté sur son sceau [DR 6432 (1597) et Cahen 1761 (1603)]. Sur ce saint, emblème de la maison de Lorraine : Christian de Mérimodol, « La politique du duc de Lorraine René II... », p. 85-86. Dom Calmet, malgré des interrogations, attribue à Charles (I) plutôt qu'à Charles (II) une monnaie de Nancy (!) à l'avant de laquelle est gravé saint Nicolas (*Histoire de Lorraine*, t. II, Nancy, A. Leseure, 1748, col. XCV, pl. 6, n° CXIV). La Vierge à l'enfant du teston de la BNU (cf. *infra*) pourrait aussi être considérée comme faisant partie de l'iconographie emblématique lorraine puisque René II notamment lui vouait un culte ; dans le contexte strasbourgeois, cette image peut également faire référence à la protectrice de la ville (Christian de Mérimodol, *Ibid.*, p. 90-94).

<sup>41</sup> Michel Pastoureaux, « L'emblématique princière... », p. 23-24.

<sup>42</sup> Florange n° 26 (1523) (désormais Florange). L'épithaphe du cardinal est composée à partir de ce verset : Emond du Boullay, *Le catholicque enterrement de feu monsieur le Reuerendissime & Illustrissime Cardinal de Lorraine...*, Paris, Jehan d'Allier, Lazare Grenet, 1550, n. p.

<sup>43</sup> Nicollò Martelli, *Rime Toscane* : Paris, Bibliothèque nationale de France, Rothschild 3000, f. 1 v°.

gravé sur une médaille milanaise<sup>44</sup>, on peut voir la Prudence avec un dragon à ses pieds, entourée d'une citation de l'*Énéide* (IX, v. 641) : « SIC ITUR AD ASTRA ». En dépit de cette médaille incontestablement Renaissance, qui propose ce qui peut s'apparenter à une devise, avec corps (la Prudence) et âme (le fragment de vers virgilien), il semble que l'emblématique de Jean de Lorraine soit peu développée et reste fortement influencée par celle conçue dans l'entourage du duc Antoine<sup>45</sup>.

Contrairement à son oncle, Charles a adopté, en plus de ses armoiries familiales, un véritable emblème personnel<sup>46</sup>. Il s'agit de sa devise représentant une pyramide (ou un obélisque), sommée d'un croissant, autour de laquelle s'enroule un lierre, accompagnée de la phrase latine : « CRESCAM ET TE STANTE VIREBO » (cf. illustration 3). Cette devise fait allusion à la force du roi de France, protecteur de ceux qui le soutiennent dont, au premier chef, Charles, cardinal de Lorraine<sup>47</sup>. Celui-ci eut encore deux devises, moins diffusées que la précédente et seulement connues grâce à Jacques de Bie qui semble le seul à en avoir conservé le souvenir. La première représente une torche accompagnée de la citation latine : « LVX. PVBLICA. PRINCIPIS. IGNIS. » ; la seconde, un bras issant d'une nuée, portant une étoile chargée d'une croix et brandissant une épée enflammée, entourée du vers de l'*Énéide* : « AVCTOR. EGO. AVDENDI. » (XII, v. 159)<sup>48</sup>. Selon Jacques de Bie, la première signifie que le cardinal, « Prince de naissance & de l'Eglise », « [sert] comme de phare & d'exemple aux siens & au public » ; la seconde que « Dieu donne la force & la hardiesse aux bons Ecclesiastiques d'attaquer & poursuiure courageusement les meschans avec le glaive de la parole de Dieu<sup>49</sup>. » L'exemple et la parole, deux vecteurs des doctrines de la Contre-Réforme, mais aussi de « l'idéal d'une monarchie ecclésiale » défendu dans le royaume de France par le cardinal de Lorraine<sup>50</sup>.

Jacques de Bie associe encore plusieurs devises à Louis (I), frère de Charles, et/ou à leur neveu Louis (II). A Louis (I) tout d'abord<sup>51</sup>, une devise alliant un cartouche dans lequel on voit neuf zéros et la locution latine : « HOC. PER. SE. NIHIL. EST. SED. SI. MINIMUM. ADDIDERIS. MAXIMUM. ERIT. ». Cette devise reprise de celle, mentionnée par Paolo Giovio<sup>52</sup>, d'Ottaviano Fregoso, connue grâce au seul ouvrage de Jacques de Bie, évoque,

<sup>44</sup> Paulette Choné, « Jean de Lorraine... », p. 102.

<sup>45</sup> Paulette Choné, *Emblèmes et pensée symbolique en Lorraine (1525-1633)*. « Comme un jardin au cœur de la chrétienté », Paris, Klincksieck, 1991, p. 76-113.

<sup>46</sup> Cet emblème est visible (en tout ou en partie) sur l'un des sceaux de Charles (Cahen 1755 [1571]), sur un jeton, sur différents volumes de sa bibliothèque (cf. Maxence Hermant, « Identifier... », p. 11-15 et « Les manuscrits de la bibliothèque du cardinal de Lorraine », p. 19-31) et sur un triptyque émaillé (Christian de Mérindol, « Le retable triptyque émaillé de *La Cène* aux armes de Lorraine du Musée des Arts décoratifs (XVI<sup>e</sup> siècle) : reconstitution ou création du XIX<sup>e</sup> siècle ? », *Revue française d'héraldique et de sigillographie*, 1990-1991, n° 60-61, p. 99-110. Pour une interprétation plus complète : Édith Karagiannis-Mazeaud, « Images d'un homme illustre : Charles de Guise », dans Jean-Pierre Dubief (dir.), *L'Écrivain et le grand homme*, Travaux de Littérature publiées par l'ADIREL, XVIII, 2005, Genève, Droz, p. 64-86, ici p. 75 et suivantes.

<sup>47</sup> Claude Paradin, *Devises héroïques*, Lyon, Jan de Tournes et Guillaume Gazeau, 1557, p. 72-73, repris et complété par Jacques de Bie, *Les familles de la France illustres par les monumens des medailles anciennes et modernes...*, Paris, Jean Camusat, 1636, p. 26.

<sup>48</sup> Jacques de Bie, *Les familles de la France illustres par les monumens des medailles anciennes et modernes...*, p. 31 et 32 ; Edith Karagiannis-Mazeaud, « Images d'un homme illustre... », p. 70 et 74.

<sup>49</sup> Ce dernier emblème est « restitué de celui que prit Charles cardinal de Bourbon archevesque de Lyon, frere de Jean II duc de Bourbon. » On le retrouve en effet attribué au cardinal de Bourbon dans les *Devises héroïques* de Claude Paradin (p. 55) ; selon ce dernier l'épée enflammée représente « le vray glaive des prelates de l'Eglise, et le glaive de l'Esprit (selon saint Paul) qui est la parole de Dieu » (*Ephésiens* 6.17).

<sup>50</sup> Pierre Benoist, « Le cardinal-conseiller Charles de Lorraine, le roi et sa cour au temps des premières guerres de Religion », *Parlement[s]. Revue d'histoire politique*, 2010/3 (n° HS 6), p. 14-28.

<sup>51</sup> Jacques de Bie, *Les familles de la France illustres par les monumens des medailles anciennes et modernes...*, p. 26.

<sup>52</sup> Paolo Giovio, *Dialogo delle imprese militari et amorose*, Lyon, Guillaume Rouillon, p. 83-84.



selon lui, l'humilité chrétienne du cardinal. Le même auteur lui attribue une autre devise. Il s'agit de la colombe du Saint-Esprit posant la Sainte Ampoule sur un autel, accompagnée de la sentence : « HÆC. ARA. TVEBITVR. OMNES. » (*Énéide*, II, v. 523)<sup>53</sup>, qu'il convient plutôt cependant de lier à Louis (II). En effet, l'avvers des différents jetons frappés de 1578 à 1588 au revers desquels on trouve cette devise, l'ont été pour Louis, cardinal de Guise, archevêque et duc de Reims. Or il ne peut s'agir que de Louis (II), cardinal depuis 1578 mais archevêque de Reims depuis le décès de son oncle Charles en 1574<sup>54</sup>. Henri III (1574-1589) fut bien sacré par Louis (I), ce que rappelle cette devise qui commémore, selon Jacques de Bie, cet événement, mais c'est bien Louis (II) qui, ayant succédé à Charles, fit graver ces jetons à partir de son accession au cardinalat en 1578. Cette devise fait allusion à la dignité archiépiscopale rémoise et n'est pas véritablement un emblème personnel du cardinal. Le même jeton est d'ailleurs encore frappé en 1609 par son neveu Louis (III), devenu à son tour archevêque de Reims en 1601<sup>55</sup>.

Deux autres jetons peuvent en revanche être attribués à Louis (I) qui fut évêque de Metz de 1568 à 1578, contrairement à son neveu Louis (II). Le revers du premier jeton porte la devise composée d'une crosse et d'une épée passée en sautoir entourées de la légende<sup>56</sup> : « PASTO·VIGILAN·ET·VIRTUTE·MILITA » (cf. illustration 4) ; celui du second, présente la Piété et la Justice se donnant la main entourées de la légende : « PIET[ATE]·ET·IVST[ITIA]·REGIS·CHRI[STI] »<sup>57</sup>. Il s'agit en fait du revers d'un jeton de la Cour des monnaies frappé en 1562 sous le règne de Charles IX inspiré de la devise personnelle de ce dernier<sup>58</sup> : « PIETATE ET JUSTITIA ». Il semble que, comme son frère Charles, Louis (I) a souhaité mettre en avant l'importance de son rôle de pasteur, de protecteur et défenseur de la foi, tout comme celui de serviteur de la Couronne.

Jacques de Bie publie encore deux devises qu'il prête à Louis, cardinal de Guise, sans préciser duquel il s'agit. La première, qu'il est le seul à mentionner<sup>59</sup>, a pour corps : une cigogne tuant un serpent et pour âme : « A. MON. PROFIT. ». La cigogne combattant le serpent, symbole de la lutte menée par le Christ contre le mal pendant le Moyen Âge, est aussi, depuis l'antiquité gréco-romaine, le symbole du souci de l'intérêt général<sup>60</sup>, ce qui paraît en contradiction avec l'âme. L'association des deux paraît davantage une critique ironique du cardinal qu'une devise louangeuse. Mais pour Jacques de Bie : « Le Prelat (...) a voulu monstrier ; qu'il tournoit à son vtilité les choses, qui luy sembloient estre nuisibles, & en tiroit advantage ; comme doivent faire en ce monde les plus prudens & aduisez. » Peut-on plutôt y voir effectivement une manifestation de la propagande anti-ligueuse qui précède l'assassinat des Guise<sup>61</sup> ? C'est tentant mais l'absence de contextualisation des devises

---

<sup>53</sup> Jacques de Bie, *Les familles de la France illustrees par les monumens des medailles anciennes et modernes...*, p. 26-27.

<sup>54</sup> Florange n° 281 à 286.

<sup>55</sup> Félix Feuarent, *Jetons et méreaux depuis Louis IX jusqu'à la fin du Consulat de Bonaparte*, t. II, Paris, Rollin et Feuarent, 1907, n° 7927 (désormais Feuarent).

<sup>56</sup> Florange n° 278, attribué à tort à Louis (II).

<sup>57</sup> Florange n° 280 bis, attribué à tort à Louis (II).

<sup>58</sup> Thierry Sarmant, François Ploton-Nicollet, *Jetons des institutions centrales de l'Ancien Régime. Catalogue. Tome II : Juridictions (n° 826-2621)*, Paris, Éditions de la Bibliothèque nationale de France, 2010, n° 2336.

<sup>59</sup> Jacques de Bie, *Les familles de la France illustrees par les monumens des medailles anciennes et modernes...*, p. 27.

<sup>60</sup> Engebert Kirchbaum (dir.), *Lexikon der Christlichen Ikonographie*, t. IV, Rome, Fribourg-en-Brigau, Bâle, Vienne, Herder, 1972, col. 217-218 ; Guy de Tervarent, *Attributs et symboles dans l'art profane. Dictionnaire d'un langage perdu (1450-1600)*, Genève, Droz, 1997, p. 126-127.

<sup>61</sup> Marco Penzi, « Les pamphlets ligueurs et la polémique anti-ligueuse : faux-textes et manipulations du récit (1576-1584) », dans Jacques Berchtold et Marie-Madeleine Fragonard (dir.), *La mémoire des guerres de religion. La concurrence des genres historiques XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Genève, Droz, 2007, p. 133-152.

recueillies par Jacques de Bie, dont l'existence de certaines est attestée par des jetons alors que celle d'autres ne l'est pas, doit inviter à la prudence dans l'interprétation.

La dernière devise attribuée par le même auteur à Louis<sup>62</sup>, cardinal de Guise, est composée de l'*Agnus Dei* et de la sentence latine : « ORTV. CLARVS. SINE. DOLO. ». Le cardinal aurait voulu montrer ses origines illustres, ainsi que « la sincérité & pureté de ses actions exemptes de dol & de fraude. » Cette devise est présente sur un jeton de 1578, au droit duquel figure un portrait du cardinal. Ce jeton paraît avoir été gravé pour Louis (II), devenu cardinal le 21 février 1578 plutôt que pour Louis (I), mort le 29 mars de la même année. Il existe un jeton, non daté, dont le revers est identique mais dont le droit est orné du portrait de Charles. Un autre jeton associant au droit et au revers les deux mêmes portraits et le millésime (1578) plaident en faveur d'un hommage posthume rendu par le neveu de Charles<sup>63</sup>. Notons enfin que cette devise n'était pas exclusive, puisqu'elle est visible au revers d'un jeton du cardinal de Birague daté de 1580<sup>64</sup>.

Louis (III) qui, nous l'avons vu, a utilisé sur un jeton la même devise que celle de son oncle, archevêque de Reims avant lui, a également eu recours au même média pour faire connaître son accession à l'abbatiate de Cluny. Devenu abbé commendataire en 1612, il fit frapper, au moins à partir de 1619, un jeton en tant que cardinal, archevêque de Reims et abbé de Cluny<sup>65</sup>, au revers duquel sont gravées les armoiries de l'abbaye de Cluny (deux clés passées en sautoir et une épée en pal), entourées de la légende : « HIS·ARMIS·HÆC·ARMA·TVEBOR ». Il s'agit là encore d'un emblème de fonction et non d'un emblème véritablement personnel.

La devise de Charles, « cardinal de Vaudémont », semble en regard bien plus originale. Connue par des jetons non datés<sup>66</sup>, elle se compose d'une « chapelle à clocheton, entourée de quatre tourelles » posée sur un mont, accompagnée d'une banderole sur laquelle on lit : « MERITO DEFENDO TVNTEM ». Cette devise est représentée et commentée dans l'édition de la thèse soutenue en 1580 par le cardinal sous la direction du jésuite Luca Pinelli, alors professeur à l'université de Pont-à-Mousson (cf. illustration 5)<sup>67</sup>. Dans cette publication, c'est une ville entière encinte d'une muraille qui est gravée en lieu et place de la chapelle. L'image est suivie du texte :

IN SYMBOLVM ILLVSTRIS-  
SIMI CARDINALIS VADE-  
MONTANI.  
QVAM BENE MONS CELSVS MAGNÆ CONJVNGITVR VRBI,  
ROBORE QVIPPE VIGENT MVTVO, OPEMQVE FERVNT.  
MONS VRBEM SERVAT, MONTEM ILLA TVETVR ET ORNAT :  
JVNGVNTVR FAVSTO SIC SIMVL AVSCIPIO.  
AMBO IGITVR DICANT : MERITO DEFENDO TVNTEM  
VRBS QVOQVE, DEFENSOR CRESCIT HONORE MEO.  
SIC AGE TE ORNAMENTVM VADEMONTANE TVERE,  
CHRISTI SPONSA TVIS CRESCAT VT AVXILIIS.

<sup>62</sup> Jacques de Bie, *Les familles de la France illustres par les monumens des medailles anciennes et modernes...*, p. 30.

<sup>63</sup> Fernand Mazerolle, *Les médailleurs français du XV<sup>e</sup> siècle au milieu du XVII<sup>e</sup>*, t. II : catalogue des médailles et des jetons, Paris, Imprimerie nationale, 1902, n° 413-415 (désormais Mazerolle).

<sup>64</sup> Mazerolle n° 423.

<sup>65</sup> Florange n° 296.

<sup>66</sup> Florange n° 247-248.

<sup>67</sup> Charles de Lorraine, *De Ecclesia theologica disputatio quam in Academia Mussipontana publice defendet illustrissimus ac Reverendissimus princeps Dominus D. Carolus a Lotaringia S. R. E. cardinalis Vaudemontus*, Verdun, M. Marchant, 1580.

Ce commentaire de la devise fait allusion au bourg de Vaudémont, capitale du comté éponyme dont les souverains furent la tige des ducs de Lorraine de la seconde maison de Vaudémont, ancêtres du cardinal. Cette référence est explicite en ce qui concerne Charles puisqu'il est connu sous le nom de « cardinal de Vaudémont ». Cette petite cité, dont l'enceinte fut détruite en 1637 sur les ordres de Richelieu, est effectivement située sur un éperon rocheux. Le texte insiste sur la relation réciproque unissant la montagne qui défend et la ville qui embellit, une relation similaire à celle symbiotique de l'Église et de son cardinal.

Charles (II), « cardinal de Lorraine », fait usage sur son sceau de la sentence : « TE·DVCE·VELA·DABO ». Cette dernière accompagne, sur un jeton de 1587, émis alors qu'il n'était encore qu'évêque de Metz, un navire voguant guidé par la colombe du Saint-Esprit<sup>68</sup>. Un autre jeton, frappé en 1600, propose une autre devise associant la phrase latine : « VT·IN·COELO·METAT·SIC·SOLVM·COLIT » et l'image d'un paysage champêtre avec une ville apparaissant dans le lointain, où un laboureur, appuyé sur sa bêche, contemple l'Église, tenant le calice et la croix, dans une nuée (cf. illustration 6)<sup>69</sup>. Ces deux devises ont pour source des textes de Jean Chrysostome. La première, illustrant la métaphore de l'âme qui, telle le navire poussé par le vent, est guidée par le Saint-Esprit, fait référence au paragraphe 3 de la 34<sup>e</sup> homélie sur l'*Épître aux Hébreux*<sup>70</sup>. Et la seconde, faisant allusion à l'aumône, semence spirituelle semée sur terre qui sera récoltée dans le Ciel, provient de la 36<sup>e</sup> homélie sur la *Genèse*<sup>71</sup>. Indéniablement ces devises sont choisies par un prélat nourri de la culture de la Contre-Réforme où les œuvres des Pères de l'Église contribuent, notamment grâce aux travaux d'érudition des Jésuites, au renouveau de la pensée catholique<sup>72</sup>.

Après analyse, ces devises des cardinaux de Lorraine et de Guise, certes dégagées de l'emprise familiale, paraissent bien sages et raisonnables. Elles ne disent plus l'appartenance au lignage mais elles affichent la sacralité d'une fonction, elles professent la doctrine de l'Église et s'opposent à l'hérésie protestante. Dans cette période de tensions politiques, sociales et religieuses, l'emblématique des princes d'Église se transforme. Yvan Loskoutoff l'a montré en analysant la symbolique du pape Sixte-Quint (1585-1590). Ce dernier, bannissant de ses emblèmes la mythologie et l'astrologie et privilégiant ses armoiries, a montré l'exemple et inventé ainsi un « art de la Réforme catholique<sup>73</sup>. » C'est bien le même état d'esprit qui prédomine dans l'emblématique des cardinaux lorrains qui se détournent de la fantaisie et des imaginaires des premiers temps de la Renaissance. On note cependant que déjà Jean de Lorraine avait recours à des emblèmes discrets où le profane avait peu de place : une devise tiré d'un psaume, l'autre d'un vers de l'*Énéide* certes, mais accompagnant une allégorie de la Prudence... Il y a un décalage considérable entre le souvenir conservé du prélat, compagnon des plaisirs de François I<sup>er</sup>, et ses emblèmes emprunts d'une grande

<sup>68</sup> DR 6432 (1597) et Cahen 1761 (1603, lecture erronée : LUCE VELA DABO) ; Florange n° 146.

<sup>69</sup> Gravé dans Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. II, Nancy, A. Leseure, 1748, col. XCV-XCVI, pl. 7, n° CVXIII ; Florange n° 147. Il existe un jeton frappé pour Henri IV dont le revers est identique (Feuardent n° 7726).

<sup>70</sup> *Patrologie grecque* (PG) 53, Migne, Paris, 1862, col. 235-236.

<sup>71</sup> PG 53, col. 340. La devise peut également faire allusion, dans une moindre mesure, à l'homélie 4 sur la Deuxième à Timothée (PG 62, Paris, 1862, col. 620). Mes intuitions concernant les références à saint Jean Chrysostome ont été confirmées et précisées par Guillaume Bady (CNRS, Sources Chrétiennes-HiSoMA), qu'il en soit ici vivement remercié.

<sup>72</sup> Jean-Louis Quantin, « Du Chrysostome latin au Chrysostome grec. Une histoire européenne (1588-1613) », dans Martin Wallraff, Rudolf Brändle (dir.), *Chrysostomosbilder in 1600 Jahren. Facetten der Wirkungsgeschichte eines Kirchenvaters*, Berlin, New-York, Walter de Gruyter, 2008, p. 267-346.

<sup>73</sup> Yvan Loskoutoff, *Un art de la Réforme catholique. La symbolique du pape Sixte-Quint et des Peretti-Montalto (1566-1655)*, Paris, Honoré Champion, 2011.

modération<sup>74</sup>. Si sa vie n'est pas exemplaire, l'image qu'il souhaite donner de lui-même doit être exempte de tout reproche, comme une réponse aux premières attaques et critiques proférées contre un certain clergé. Avec son neveu Charles, les idées de la Contre-Réforme paraissent clairement exprimées mais c'est un cardinal gallican, proche du roi et qui tient à le faire savoir. Le rôle que jouent les Guise au cœur de la politique française, en pleines guerres de religion, continue après Charles à se traduire dans l'emblématique des cardinaux qui lui succèdent. Être détenteur de l'archevêché de Reims ou de l'abbaye de Saint-Denis, c'est être détenteur de lieux fortement symboliques de la monarchie française, et cette dimension symbolique se teinte d'une forte couleur politique dans le contexte de la Seconde Ligue précisément menée par les Guise. Cependant l'ambivalence de l'emblématique des cardinaux de cette maison leur permet de se poser autant en serviteurs du royaume qu'en défenseurs de la foi. Ce sont finalement les devises de Charles, « cardinal de Vaudémont », et de Charles (II), « cardinal de Lorraine », qui sont les plus représentatives de ce que devraient être les emblèmes de prélats de la Contre-Réforme. Celles du premier font certes référence à sa naissance illustre mais surtout pour rappeler ses devoirs à l'égard de l'Église ; celles du second, recourant aux textes de Jean Chrysostome, mettent en avant le rôle pastoral de l'Église, essentiel dans le combat qu'elle livre contre le protestantisme. Ce n'est sans doute pas un hasard si les supports sur lesquels ces devises sont représentées sont des jetons produits par l'évêque de Metz et de Strasbourg. On se souviendra que le même évêque choisissait également de faire graver saint Nicolas sur son sceau et la Vierge sur ses monnaies ; ces emblèmes, familiaux, permettaient aussi de réaffirmer le culte des saints et la dévotion mariale en des terres où le protestantisme était bien présent.

Incontestablement, les images emblématiques produites par les cardinaux lorrains sont des images militantes, marquées par la Contre-Réforme. Le souci de manifestations personnelles y est peu présent. Elles sont là pour véhiculer les idées de partis plutôt que des pensées personnelles. Mêlant emblématique traditionnelle et emblématique nouvelle, ces images font partie d'un système de propagande religieuse, politique ou politico-religieuse. Il convient toujours de les mettre en perspective et de les replacer dans leur contexte. Au regard des éléments ici rassemblés, les cardinaux lorrains ont su faire évoluer leurs emblèmes afin d'illustrer leur lignage et de défendre les institutions garantes de leur position éminente.

Loin de Rome mais aussi d'Avignon, la Lorraine médiévale a certes entretenu des relations avec la papauté mais y a peu été représentée dans les plus hautes instances de cette dernière. La situation changea au XVI<sup>e</sup> siècle quand, en 1518, Jean de Lorraine, troisième fils du duc René II, fut créé cardinal par Léon X. Jean inaugura alors la série des cardinaux issus des maisons de Lorraine-Vaudémont ou de Lorraine-Guise, une branche cadette de la précédente, qui vont se succéder jusqu'au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Jean de Lorraine (1518-1550) et son neveu Charles, cardinal de Guise puis de Lorraine (1547-1574), sont les figures les plus marquantes de ces « cardinaux de Lorraine ». Les armoiries, les emblèmes et les devises de ces prélats sont ici observés et montrent comment les cardinaux de Lorraine ont su construire une véritable propagande religieuse illustrant la place de leur lignage dans la Contre-Réforme.

Jean-Christophe Blanchard

CRULH (EA3945) – Université de Lorraine

---

<sup>74</sup> Cédric Michon, « Les richesses de la faveur à la Renaissance : Jean de Lorraine (1498-1550) et François I<sup>er</sup> », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2003/3, n° 50-3, p. 34-61.

### Liste des illustrations :

- Illustration 1 : Généalogie simplifiée des cardinaux de Lorraine et de Guise
- Illustration 2 : Sceau de Jean, « cardinal de Lorraine » (1537) (DR n° 6417)
- Illustration 3 : Composition emblématique de Charles (I), « cardinal de Guise, puis de Lorraine » (Paris, Bibliothèque nationale de France, Grec 1057, f. 11 v°)
- Illustration 4 : Jeton sans date de Louis (I), « cardinal de Guise » et évêque de Metz
- Illustration 5 : Devise de Charles, « cardinal de Vaudémont », dans l'édition de sa thèse (1580)
- Illustration 6 : Gravure du jeton de Charles (II), évêque de Strasbourg et de Metz, « cardinal de Lorraine »